

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de Saint-Léger-lès-Paray s'est réuni le jeudi seize janvier deux-mille-vingt-cinq, à vingt heures sous la présidence de M. Eric BOURDAIS, Maire, en vertu d'une convocation en date du huit janvier deux-mille-vingt-cinq.

Etaient présents :

M. BOURDAIS Eric, M. BOURGEON Laurent, M. GENEVOIS Jean-Jacques, Mme COMBALUZIER Françoise, Mme DESSEIGNE Emmanuelle, Mme GUERIN Danielle, M. GUILLEMIN Jean-Marc, Mme GUINGAND Colette, Mme LAVOCAT Marie-Hélène, M. MATRAS Alain, Mme MICHAUD Valérie, Mme PASCAL Christelle et Mme PEGUIN Nathalie.

Était absent, excusé :

M. AUCOURT Frédéric.

Monsieur Éric BOURDAIS, Maire, ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel des présents.

Madame DESSEIGNE Emmanuelle est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 14 novembre 2024.

2°) POINT SUR L'URBANISME :

Monsieur le Maire indique que 13 certificats d'urbanisme ont été traités depuis la dernière réunion du conseil municipal.

3°) MOUVEMENT DE LA POPULATION :

M. le Maire fait part des mouvements de population qui ont été constatés, l'arrivée de deux nouvelles familles sur la commune.

4°) SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, depuis la dernière réunion de conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention :

- 50 € à la Maison Familiale Rurale d'Etang Sur Arroux,
- 50 € à la Maison Familiale Rurale de La Clayette,
- 100 € à l'association des Amis de Léo correspondant à un lot offert par la municipalité, pour la tombola organisée par l'Association des St Léger de France. Les amis de Léo se chargeront d'acheter un lot et de le faire parvenir aux organisateurs de la tombola, dont le tirage aura lieu le 26 Avril 2025.
- Subvention exceptionnelle de 100 € à l'association hippique Les Varennes, à l'occasion d'un titre de championne de France, obtenue par une jeune cavalière inscrite au club et habitante de la commune.
- Subvention exceptionnelle de 150 € au Tarot Club pour un lot à l'occasion du concours annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'attribution d'une subvention à la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme.

5°) DETR 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 a été déposé auprès des service de la Préfecture.

Il convient de modifier la délibération sollicitant la subvention en suivant le modèle de délibération fourni.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rectifie la délibération DETR 2025, qui a été prise et autorise M. le Maire à signer tout document devant intervenir.

6°) APPEL A PROJET 2025 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il n'a pas été fait de demande de subvention auprès du Département de Saône et Loire au titre de l'Appel à Projet 2025, en raison de la non éligibilité des travaux prévus pour cette année.

7°) AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD248, et précise que ces travaux sont subventionnables au titre des Amendes de Police. Les panneaux de signalisation sont également éligibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'État au titre des Amendes de Police.

8°) MARCHÉ TRAVAUX SOUS MAIRIE :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyses, établi par le cabinet Ecotion, qui a été présenté lors de la commission d'appel d'offres de ce jour.

Il indique que l'analyse ne permet pas d'attribuer l'ensemble des lots, il propose de suivre l'avis de la commission et d'entrer dans la phase de négociation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier avec les entreprises.

Afin d'obtenir la subvention DETR, un avis de la DDPP a été sollicité. Le service impose des modifications qui devront faire l'objet d'une rectification sur le dossier de consultation des entreprises.

9°) VENTE DE VEHICULE

Monsieur le Maire a reçu une offre pour la reprise du véhicule pour lequel il n'y a pas de contrôle technique en cours de validité. Monsieur le Maire est dans l'attente d'une seconde offre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier pour la vente de ce véhicule.

10°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Pour faire face à la suppression du service de remplacement initialement créé par Le Grand Charolais, ou palier à une absence éventuelle d'un agent, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif à temps partiel (8h/semaine). En cas de besoin, la collectivité pourra procéder à un recrutement immédiat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve la mise à jour du tableau des effectifs et la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps partiel, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint technique.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier du PETR, précisant la fin de la mise à disposition du bureau de la Mairie Intercommunale au 30 juin 2025. Les maires de la mairie intercommunale ont sollicité un rendez-vous avec le Président du Grand Charolais afin de trouver une solution de substitution.

Mme DESSEIGNE demande si les travaux de création de locaux prévus à Doras ont débuté.

Mr le Maire répond qu'à sa connaissance, aucun travaux n'ont été engagés.

11°) ZONE d'ACCÉLÉRATION des ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER) :

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture indiquant l'entrée en seconde phase des ZAER, sollicitant la validation ou rectification par les communes des zones recensées, lors de la consultation en janvier 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le zonage inscrit dans sa délibération lors de la 1ère phase en janvier 2024.

12°) CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire donne la parole à M. BOURGEON pour présenter le projet définitif de reclassement des voies communales, établi avec Adage

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir la liste des voies qui n'ont plus d'utilité, afin de les déclasser pour les faire passer dans le domaine public.

Une enquête publique sera prochainement lancée pour clore ce dossier.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

→ Monsieur le Maire propose de limiter la vitesse Rue de Laveau à 50 km/h. Mme DESSEIGNE et Mme COMBALUZIER précisent que si c'est le cas, il faudrait en faire de même sur d'autres routes. M. MATRAS propose d'installer le radar pédagogique afin de mesurer la vitesse des véhicules, d'effectuer un comptage et de prendre un arrêté en fonction des résultats. Le radar pédagogique sera donc prochainement installé Rue de Laveau, et une décision sera prise en fonction des mesures réalisées.

→ Monsieur le Maire souhaiterait modifier l'arrêté pris en 2020 portant sur l'élagage des haies. Le défaut d'entretien de ces dernières est source de conflit et empêche la réalisation d'autres travaux, ou peuvent causer des pannes sur les réseaux électriques et de télécommunication. Il souhaiterait préciser une date butoir à la réalisation des travaux d'élagage.

Il sera donc précisé sur l'arrêté que les travaux devront être réalisés avant le 11 novembre. En cas de non-respect, une mise en demeure sera faite aux propriétaires concernés.

→ La commune a jusqu'au 31 janvier pour faire parvenir ses remarques au Grand Charolais concernant les OAP (opération d'aménagement programmée) et les changements de destinations.

→ Monsieur le Maire rappelle le problème d'évacuation des eaux de pluie sur le secteur des Plaines et explique qu'il serait simple de le solutionner si la commune était propriétaire de la parcelle concernée. Il propose que la commune fasse une offre d'achat d'un ensemble immobilier en vente actuellement, pour pouvoir faire les travaux nécessaires à l'évacuation des eaux, puis revendre les différentes parcelles. Une première estimation par le service des domaines avait été faite en Juin 2022. Le conseil municipal à la majorité (1 contre, 13 pour) autorise Monsieur le Maire à faire une offre verbale.

Mme LAVOCAT souhaiterait que les divers frais accessoires soient estimés avant d'aller plus loin. Mme MICHAUD dit qu'il faudrait revendre en état la maison au plus tôt.

→ Lors d'une réunion au PETR qui a eu lieu l'après-midi même, il a été exposé que dorénavant, les frais liés aux dossiers d'urbanisme devraient être pris en charge par les communes à partir du milieu de cette année. Des discussions vont avoir lieu pour déterminer les montants qui seront demandés pour les différents actes (Déclaration Préalable, Permis de Construire et certificats d'urbanisme). Les simulations exposées aboutissent à des montants de l'ordre de 200€ pour un dossier de permis de construire. Le coût pour la commune sera estimé afin de préparer le prochain budget.

→ Suite aux recensements des travaux de voiries réalisés au mois de décembre, les devis correspondants ont été envoyés par le Grand Charolais.

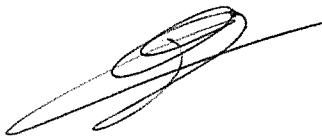
La priorité sera donnée cette année à la réfection d'une partie de la route du vieux St Léger.

→ Les travaux d'entretien de fossés débuteront le 20 Janvier.

- Un devis de réalisation d'une barricade en bois a été établi pour mettre le long du chemin qui sera réalisé le long de la RD248 pour un montant de 3 887 € HT.
- L'entreprise FEBVRE a été retenue pour l'installation de brises vues au restaurant le Petit St Léger, pour un coût de travaux de 10 297,34 € HT. L'installation pourra être faite au printemps.
- Un devis concernant l'aménagement des trottoirs du lotissement a été établi par la société Bragny Prestations à 120 000 € HT.
- Monsieur le Maire présente un état de l'évolution des tarifs d'assurances qui ont pratiquement doublé depuis la souscription en 2022. Un devis sera demandé à la SMACL, assureur de la commune, pour une garantie dommages ouvrages garantissant les biens lors de travaux.
- Monsieur le Maire présente un courrier du refuge ADPA, précisant que le refuge ne peut plus accueillir les chats errants, et que des travaux de mise aux normes électriques, devront être réalisés. Ce qui laisse supposer une augmentation prochaine des tarifs.
- La commission finances se réunira le jeudi 6 février.
- Monsieur le Maire indique que lors de la dernière réunion du SMEVOM, il a été acté de sa participation au marché de rénovation de l'incinérateur de Bayet dans l'Allier. A partir de 2030, les ordures ménagères pourraient ainsi y être transportées et traitées, pour un coût inférieur à celui de l'enfouissement.
- M. GENEVOIS demande si l'achat du broyeur a été fait. La commune est en attente de la livraison.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La secrétaire de séance,
Mme DESSEIGNE Emmanuelle



Le Maire,
Éric BOURDAIS

